

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1506

22 juillet 2010

SOMMAIRE

Abbey Re Holdings S.à r.l.	72272	MGP Asia Japan LLC Holdings S.à r.l.	72255
Abbey Reinsurance S.A.	72272	MGP Asia Japan TMK 2 Holdings S.à r.l.	72249
Amazon Eurasia Holdings S.à r.l.	72279	MGP Asia Japan TMK Holdings S.à r.l. ...	72255
Amazon EU S.à r.l.	72279	MGP Asia (Lux) S.à r.l.	72255
Amazon Media EU S.à r.l.	72279	OREF Real Estate G.m.b.H.	72261
Amazon Media EU S.à r.l.	72279	P.A.L. Services S. à r.l.	72261
Amazon Services Europe S.à r.l.	72278	PKN Baustahlarmierung S.à r.l.	72255
AMS Luxembourg S.à r.l.	72260	RD-Immo S.à r.l.	72254
Bernstein International AG	72248	Real Estate One S.A.	72250
Cercle des Étudiants du Campus Limperts- berg	72280	Sankt Anton S.A.	72287
Citai Lux S.A.	72286	Santander Sicav	72287
Compagnie Internationale de Trains de Lu- xe	72273	Securisk	72248
Convergenza S.C.A.	72278	Sisto Armaturen S.A.	72287
DnB NOR Reinsurance S.A.	72242	Société Luxembourgeoise de Restauration et d'Hôtellerie	72273
D.R.C. S.A.	72261	SSCP Enviro Holding SCA	72262
D.R.C. S.A.	72285	Stella International S.A.	72287
East Investments Holding Company s.à.r.l.	72282	Sterneckstrasse Beteiligungs GmbH	72256
GCES Factory Sàrl	72260	Sterneckstrasse Immobilien GmbH	72274
GCES Factory Sàrl	72261	Stratefi S.A.	72287
Gemea S.A.	72282	Tabula Rasa S.à r.l.	72242
Ghisolfi Financière S.A.	72286	Tamiro S.à r.l.	72283
Guimofi	72273	Telemedicine Enterprises S.A.	72286
Hoppe Luxembourg S.à r.l.	72261	The Turquoise Fund	72288
International Proprieties S. A.	72256	The Turquoise II Fund	72288
Karp-Kneip Participations S.A.	72278	T Limited S.à r.l.	72260
Le Premier Investment II S.C.A.	72272	TVH S.A.	72242
Le Premier Investment S.C.A.	72273	TVT Travel S.A.	72249
Letzebuerg sicht de beschten Drummer	72283	TVT Travel S.A.	72250
Lindner Luxembourg S.à r.l.	72255	TVT Travel S.A.	72286
LIPP 3 S.à r.l.	72273	Urca S.A.	72282
LLXlogistic & Transport S.A.	72250	VIC-WIN A.G.	72250
LLXlogistic & Transport S.A.	72286	Voilier Ruinard S.A.	72250

TVH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 95.458.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 10 juin 2010

1. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TVH S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010067896/16.

(100082103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

DnB NOR Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 37.243.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société DnB NOR Reinsurance S.A.

SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2010069911/12.

(100082100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Tabula Rasa S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 153.669.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the ninth of June.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at 20, rue de la Poste, in L-2346 Luxembourg, RCS Luxembourg number B 37.974

here represented by Raymond Thill, "maître en droit", professionally residing at 74 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on May 31st, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder appearing and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability Company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member Company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities,

bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “Tabula Rasa S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of ONE HUNDRED TWENTY-FIVE EURO (125,- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by decision of the partners’ meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company’s shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (“conseil de gérance”).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2010.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by Luxembourg Corporation Company S.A., prenamed, which is the sole partner of the Company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is now available to the Company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND THREE HUNDRED EURO (1,300.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The Company will be administered by one manager:
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the Company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, résidant professionnellement au 74 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 31 mai 2010. Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "Tabula Rasa S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par Luxembourg Corporation Company S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300.- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifié.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juin 2010. LAC/2010/26128. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010073692/299.

(100086069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Securisk, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 57.005.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SECURISK

Signature

Référence de publication: 2010070057/11.

(100082101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Bernstein International AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9972 Lieler, 7, Hauptstroos.

R.C.S. Luxembourg B 106.690.

Im Jahre zweitausendzehn, am sieben April.

In Sankt Vith, um elf Uhr

Vor mir, Bernard SPOTEN, Notar mit dem Amtssitz in Sankt Vith,

fand eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der Aktiengesellschaft "BERNSTEIN INTERNATIONAL AG", mit Sitz in L-9944 Weiswampach, Beiler 15 B, statt.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 18. Dezember 1997, veröffentlicht im Memorial C Nummer 323, Seite 15.482 am 8. Mai 1998.

Der folgende Gesellschafter, welcher erklärt, dass er der einzige Aktionär ist und alle Inhaberaktien vorlegte, ist anwesend:

Herr Raymund Johann FUX, geboren in Sankt Vith am 20. Dezember 1964, wohnhaft in L-9972 Heinerscheid-Lieler, Hauptstroos 7.

Inhaber von 1.250 Aktien.

Vorstand

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Raymund Fux, vorgeannt, eröffnet.

Die Versammlung verzichtet auf die Bezeichnung von Stimmenzählern und eines Sekretärs.

Darlegungen der Vorsitzenden

Die Vorsitzende legt zunächst folgendes dar und bittet den Notar, dies zu Protokoll zu nehmen:

I. Die Tagesordnung dieser Generalversammlung ist folgende:

1 - Verlegung des Gesellschaftssitzes. Anpassung des Artikels 2 der Satzungen.

2- Erweiterung des Gesellschaftsgegenstands, indem folgende Tätigkeiten hinzugefügt werden: Dacharbeiten an Gebäuden, Gebäudeisolierung und -abdichtung, Elektroinstallationen in Gebäuden, Generalunternehmen für Gebäude, Hoch- und Tiefbau, Installation von Heizung, Klimatisierung, Sanitär, Gas in Gebäuden, Gebäudethermographie, Gebäudedichtheitsmessungen, baubiologische Messungen und Untersuchungen. Anpassung des Artikels 4 der Satzungen.

3- Anpassung des Artikels 5 der Satzungen.

II. Alle Aktien sind vertreten.

Gültigkeit der Versammlung

Nach diesen Ausführungen stellt der einzige Aktionär fest, dass er gültig als Generalversammlung beschließen kann. Er fasst alsdann folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der einzige Aktionär beschließt, den Sitz der Gesellschaft nach L-9972 Lieler, Hauptstroos 7, zu verlegen.

Der einzige Aktionär beschließt, den ersten Satz des Artikels 2 durch folgenden Wortlaut zu ersetzen: "Der Sitz der Gesellschaft ist in L-9972 Lieler, Hauptstroos 7."

Zweiter Beschluss

Der einzige Aktionär beschließt, dass der Gesellschaftsgegenstand ergänzt wird, so dass die Gesellschaft künftig - neben dem bisherigen Tätigkeitsbereich - auch folgende Tätigkeit zum Gegenstand hat: „- Dacharbeiten an Gebäuden

- Gebäudeisolierung und -abdichtung
- Elektroinstallationen in Gebäuden
- Generalunternehmen für Gebäude, Hoch- und Tiefbau
- Installation von Heizung, Klimatisierung, Sanitär, Gas in Gebäuden
- Gebäudethermographie
- Gebäudedichtigkeitsmessungen
- Baubiologische Messungen und Untersuchungen."

Der einzige Aktionär beschließt, den Artikel 4 infolge des gefassten Beschlusses anzupassen, indem der vorerwähnte Wortlaut am Ende dieses Artikels eingefügt wird.

Dritter Beschluss

Der einzige Aktionär beschließt, dass das Gesellschaftskapital in Zukunft in den Statuten in Euro ausgedrückt und der Wortlaut des ersten Satzes des Artikels 5 wie folgt ersetzt wird: „Das gezeichnete Aktienkapital beträgt 30.986,69 Euro, eingeteilt in 1.250 Aktien mit einem Nominalwert von je 24,79 Euro."

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Sitzung um 11.15 Uhr beendet.

Über alles Vorstehende wurde dieses Protokoll am eingangs genannten Ort und Datum aufgenommen.

Die Schreibgebühr beläuft sich auf fünfundneunzig (95,00) Euro infolge Erklärung durch den unterzeichnenden Notar.

Nach vollständiger Vorlesung und nachdem der Notar den Inhalt der Urkunde kommentiert hat sowie nach Genehmigung hat der einzige Aktionär mit mir, Notar, vorliegendes Protokoll unterschrieben.

Enregistré à Diekirch, le 06 mai 2010. Relation: DIE/2010/4185. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Für gleichlautende Austeilung

Bernard SPROTEN

Notar

Référence de publication: 2010070523/64.

(100082703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

TVT Travel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 118.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087574/10.

(100076838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

MGP Asia Japan TMK 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.530.

Les informations financières relatives aux entreprises affiliées à la société MGP Asia Japan TMK 2 Holdings S.à r.l. comme requis par la loi du 19 décembre 2002, article art 67 (1)a) (complémentaire au dépôt des comptes annuels de MGP Asia Japan TMK 2 Holdings S.à r.l., publiés le 10 juillet 2009 sous le numéro L090103059.05. ont été déposées au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Asia Japan TMK 2 Holdings S.à r.l.

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2010087589/15.

(100076702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

TVT Travel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 118.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087575/10.

(100076835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Real Estate One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 45.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087576/10.

(100076834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Voilier Ruinard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 143.052.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087577/10.

(100076982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

LLXlogistic & Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9425 Vianden, 40, rue du Sanatorium.
R.C.S. Luxembourg B 95.182.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 2 Juin 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010087578/13.

(100076977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

VIC-WIN A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 32, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 153.661.

STATUTS

L'an deux mille dix,

Le trois juin,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

"R.A.S.A.", société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8008 Strassen, 32, route d'Arlon, représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Fernand ULLENS de SCHOOTEN, administrateur de sociétés, demeurant à B-1325 Bonlez, Château Bonlez,

- Madame Maryse CAUDRON, administratrice de sociétés, demeurant à B-1325 Bonlez, Château Bonlez, Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elle constitue par les présentes:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "VIC-WIN A.G."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la location, la mise en valeur, la construction, la démolition et le lotissement de tous biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

L'objet de la société est, également, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, la reprise et la cession de créance, et se porter ou donner caution.

La société peut prendre des participations de toutes les façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,00), représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats, constatant ces inscriptions, seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux administrateurs ou par l'administrateur unique de la société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à onze heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pourcent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le trente et un décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se réunira en 2011.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été établis, la comparante, à savoir "R.A.S.A.", prénommée, déclare souscrire à toutes les deux cent cinquante (250) actions représentant l'intégralité du capital social.

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille trois cents euros (EUR 2.300,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur unique:

Monsieur Fernand ULLENS de SCHOOTEN, prénommé.

Le mandat de l'administrateur unique prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatorze.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire:

"AUDIEX S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatorze.

3.- Le siège social est établi à L-8008 Strassen, 32, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants de la comparante, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Ullens de Schooten, M. Caudron, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 juin 2010. Relation: LAC/2010/25457. Reçu soixante-quinze euro 75,-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010073704/208.

(100085978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

RD-Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 104.061.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087588/10.

(100076876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Lindner Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8181 Kopstal, 98, route de Mersch.
R.C.S. Luxembourg B 18.278.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087586/10.

(100076878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

PKN Baustahlarmierung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6619 Wasserbillig, 7, rue Roger Streff.
R.C.S. Luxembourg B 134.634.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087587/10.

(100076877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

MGP Asia Japan TMK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 118.609.

Les informations financières relatives aux entreprises affiliées à la société MGP Asia Japan TMK Holdings S.à r.l. comme requis par la loi du 19 décembre 2002, article art 67 (1)a) (complémentaire au dépôt des comptes annuels de MGP Asia Japan TMK Holdings S.à r.l., publiés le 10 juillet 2009 sous le numéro L090103065.05. ont été déposées au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Asia Japan TMK Holdings S.à r.l.

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2010087590/15.

(100076700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

MGP Asia Japan LLC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 119.640.

Les informations financières relatives aux entreprises affiliées à la société MGP Asia Japan LLC Holdings S.à r.l. comme requis par la loi du 19 décembre 2002, article art 67 (1)a) (complémentaire au dépôt des comptes annuels de MGP Asia Japan LLC Holdings S.à r.l., publiés le 10 juillet 2009 sous le numéro L090103070.05. ont été déposées au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Asia Japan LLC Holdings S.à r.l.

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2010087591/15.

(100076696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

MGP Asia (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 107.241.

Les informations financières relatives aux entreprises affiliées à la société MGP Asia (Lux) S.à r.l. comme requis par la loi du 19 décembre 2002, article art 67 (1)a) (complémentaire au dépôt des comptes annuels de MGP Asia (Lux) S.à r.l.,

publiés le 10 juillet 2009 sous le numéro L090103083.05 et ratifiés le 12 mai 2010 sous le numéro L100066690.05.) ont été déposées au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Asia (Lux) S.à r.l.

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2010087592/15.

(100076691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

International Proprieties S. A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.336.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087596/10.

(100076907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Sterneckstrasse Beteiligungs GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.698.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzehn, den elften Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc LECUIT, mit Amtssitz in Mersch.

Ist erschienen:

HRI Lux Verwaltungsgesellschaft S.A., eine nach dem Recht von Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

handelnd für die Anteilhaber des Teilfonds „HRI Immobilienfonds Nr.1“ des Sondervermögens „HRI Immobilienfonds“,

hier vertreten durch Herrn François LANNERS, wohnhaft in Mersch,

aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 8. Juni 2010 in Luxemburg.

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur-Unterzeichnung durch die erschienene Person und den beurkundenden Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene, die in der erwähnten Eigenschaft handelt, hat den beurkundenden Notar ersucht, die Satzung einer „société à responsabilité limitée“ (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) wie folgt zu beurkunden.

I. Name - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer

Art. 1. Name. Es wird eine „société à responsabilité limitée“ mit dem Namen „Sterneckstrasse Beteiligungs GmbH“ (die Gesellschaft) gegründet, welche dem Recht von Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (das Gesetz), sowie der vorliegenden Satzung (die Satzung) unterliegen soll.

Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1 Der Gesellschaftssitz wird in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, errichtet. Er kann durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung innerhalb der Grenzen der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Er kann durch Beschluss des Einzelgesellschafters bzw. der Gesellschafterversammlung, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließt, an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.2 Filialen, Tochtergesellschaften oder sonstige Niederlassungen können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung eingerichtet werden. Falls der Einzelgeschäftsführer oder die Geschäftsführung der Ansicht ist, dass außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Ereignisse stattfinden werden oder unmittelbar bevorstehen, welche die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder die reibungslose Kommunikation zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden, bis diese außergewöhnlichen Umstände beendet sind. Diese vorübergehende Maßnahme hat jedoch keinen Einfluss auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, die eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1 Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännischen, gewerblichen oder finanziellen Geschäfte tätigen sowie sämtliche Eigentumsübertragungen von Immobilien und Mobilien vornehmen.

3.2 Der Zweck der Gesellschaft erstreckt sich ferner auf sämtliche Geschäfte, die sich unmittelbar oder mittelbar auf die Beteiligung in jeglicher Form an Unternehmen (sowohl Kapital- als auch Personengesellschaften) beziehen sowie auf die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

3.3 Insbesondere kann die Gesellschaft ihr Vermögen zur Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Veräußerung eines Portfolios aus jeglichen Wertpapieren und Patenten jeglicher Herkunft verwenden. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle eines jeglichen Unternehmens beteiligen. Sie kann jegliche Wertpapiere und Patente durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Weise erwerben und diese durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder auf andere Weise realisieren.

3.4 Die Gesellschaft kann Darlehen in jeglicher Form aufnehmen, außer im Wege eines öffentlichen Angebotes.

3.5 Sie kann ausschließlich im Wege einer Privatplatzierung Anteile, Anleihen und andere Schuldtitel und/oder Schuldverschreibungen emittieren. Die Gesellschaft kann Mittel, einschließlich, aber nicht ausschließlich, der Erlöse von Mittelaufnahmen und/oder Emissionen von Wert- oder Schuldpapieren, an ihre Tochtergesellschaften, an mit ihr verbundene Gesellschaften und/oder an jede andere Gesellschaft ausleihen, ohne jedoch zu irgendeinem Zeitpunkt eine Kreditfähigkeit oder ein Bankwesen beruflich auszuüben.

3.6 Sie kann ferner Garantien gewähren und ihr Vermögen insgesamt oder teilweise verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Weise Sicherheiten über ihr gesamtes Vermögen oder über Teile davon schaffen, um ihre eigenen Verpflichtungen und Verbindlichkeiten und/oder die Verpflichtungen und Verbindlichkeiten einer anderen Gesellschaft zu besichern, und dies ganz allgemein zu ihren Gunsten und/oder zu Gunsten einer anderen Gesellschaft oder Person.

3.7 Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit auch durch Filialen in Luxemburg oder im Ausland ausüben.

3.8 Sie kann auch möblierte oder nicht möblierte Immobilien erwerben, verwalten, bewirtschaften, verkaufen oder diesbezüglich Mietverträge abschließen, und ganz allgemein Immobiliengeschäfte jedweder Art tätigen, außer den Immobilienhändlern vorbehaltenen Geschäften. Die Gesellschaft kann auch ihre Liquiditäten platzieren und verwalten. Ganz allgemein kann die Gesellschaft sämtliche vermögens-, mobilien oder immobilienbezogene Geschäfte, Handelsgeschäfte, gewerbliche oder finanzielle Geschäfte tätigen sowie sämtliche Transaktionen und Geschäfte, die geeignet sind, unmittelbar oder mittelbar die Verwirklichung oder Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks zu fördern oder zu erleichtern.

Art. 4. Dauer.

4.1 Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

4.2 Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, die gesetzliche Untersagung, die Geschäftsunfähigkeit, die Zahlungsunfähigkeit oder den Konkurs eines oder mehrerer Gesellschafter oder durch ein anderes, vergleichbares Ereignis, das einen oder mehrere Gesellschafter betrifft.

II. Kapital - Gesellschaftsanteile.

Art. 5. Kapital.

5.1 Das Gesellschaftskapital wird auf sechzehntausend Euro (EUR 16.000) festgelegt, eingeteilt in einhundertsechzig (160) Gesellschaftsanteile in Form von Namensanteilen mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100), die alle gezeichnet und vollständig eingezahlt sind.

5.2 Durch Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließt, kann das Gesellschaftskapital der Gesellschaft ein- oder mehrmals erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 6. Gesellschaftsanteile.

6.1 Jeder Gesellschaftsanteil gibt Anspruch auf einen Anteil am Vermögen und Gewinn der Gesellschaft, der in direktem Verhältnis zu der Anzahl der bestehenden Gesellschaftsanteile steht.

6.2 Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar, so dass pro Gesellschaftsanteil nur ein einziger Eigentümer anerkannt wird. Die Miteigentümer von ungeteilten Anteilen müssen eine einzige Person bestimmen, die sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

6.3 Die Gesellschaftsanteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar und im Fall eines Einzelgesellschafters an Dritte frei übertragbar.

Bei mehreren Gesellschaftern ist die Abtretung von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter nur mit der in der Gesellschafterversammlung erteilten Zustimmung der Gesellschafter möglich, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, nachdem sie gemäß den Bestimmungen des Artikels 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt worden ist oder von ihr angenommen worden ist.

Für alle weiteren Fragen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes verwiesen.

6.4 Ein Gesellschafterregister wird am Gesellschaftssitz gemäß den Bestimmungen des Gesetzes geführt, wo es von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann.

III. Verwaltung - Vertretung

Art. 7. Geschäftsführung.

7.1 Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet. Diese müssen nicht zwingend Gesellschafter sein und werden durch einen Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt, in welchem die Dauer ihres Mandates festgelegt wird. Im Fall der Ernennung mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung.

7.2 Die Mitglieder der Geschäftsführung können in zwei Kategorien unterteilt werden, welche „Geschäftsführer der Kategorie A“ beziehungsweise „Geschäftsführer der Kategorie B“ genannt werden.

7.3 Die Geschäftsführer sind ad nutum abberufbar.

Art. 8. Befugnisse der Geschäftsführung.

8.1 Sämtliche nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehaltenen Befugnisse fallen in die Zuständigkeit des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern in die Zuständigkeit der Geschäftsführung, der/die mit sämtlichen Befugnissen ausgestattet ist, um alle mit dem Gesellschaftszweck zu vereinbarenden Handlungen und Geschäfte vorzunehmen und zu genehmigen.

8.2 Jeder Geschäftsführer kann beschränkte Sondervollmachten für besondere Aufgaben an einen oder mehrere Bevollmächtigte erteilen, der/die kein(e) Gesellschafter zu sein braucht/brauchen.

Art. 9. Verfahren.

9.1 Die Geschäftsführung versammelt sich so oft, wie es die Interessen der Gesellschaft erfordern sowie auf Einberufung eines der Geschäftsführer an dem in der Einberufung angegebenen Versammlungsort.

9.2 Jeder Geschäftsführer erhält für jede Versammlung der Geschäftsführung mindestens 24 (vierundzwanzig) Stunden vor dem für die Versammlung vorgesehenen Zeitpunkt eine mündliche oder schriftliche Mitteilung, außer im Falle einer Dringlichkeit. In einem solchen Fall wird die Art dieser Dringlichkeit (und ihre Gründe) in der Einberufung der Versammlung der Geschäftsführung kurz angegeben.

9.3 Die Versammlung kann ohne vorherige Einberufung rechtsgültig abgehalten werden, wenn alle Geschäftsführer der Gesellschaft bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie ordnungsgemäß über die Versammlung und ihre Tagesordnung informiert worden sind. Auf die Einberufung kann auch verzichtet werden, wenn das schriftliche Einverständnis jedes Geschäftsführers der Gesellschaft entweder in Urschrift oder als Telegramm, Fax, Telex oder E-Mail vorliegt.

9.4 Jeder Geschäftsführer kann sich durch schriftliche Ernennung eines anderen Geschäftsführers zu seinem Vertreter bei den Versammlungen der Geschäftsführung vertreten lassen.

9.5 Die Geschäftsführung kann nur rechtsgültig beraten und handeln, wenn die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist und, falls Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B ernannt wurden, wenn mindestens ein Geschäftsführer der Kategorie A und ein Geschäftsführer der Kategorie B anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse der Geschäftsführung werden rechtsgültig mit der Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst und, falls Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B ernannt wurden, diese Beschlüsse von mindestens einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B gebilligt worden sind. Die Protokolle der Versammlungen der Geschäftsführung werden von allen bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet.

9.6 Jeder Geschäftsführer kann an der Versammlung der Geschäftsführung mittels Telefon- oder Videokonferenz oder ähnlicher Kommunikationsmittel teilnehmen, bei denen sämtliche Versammlungsteilnehmer sich hören und miteinander sprechen können. Die Teilnahme an der Versammlung durch eines dieser Mittel gilt als der persönlichen Teilnahme an der Versammlung gleichwertig.

9.7 Die von allen Geschäftsführern unterzeichneten Umlaufbeschlüsse gelten als rechtsgültig gefasst, als wären sie in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Versammlung der Geschäftsführung gefasst worden. Die Unterschriften der Geschäftsführer können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren, per Brief oder Telefax verschickten Kopien eines identischen Beschlusses angebracht werden.

Art. 10. Vertretung.

10.1 Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber in jedem Falle durch die alleinige Unterschrift des Einzelgeschäftsführers bei mehreren Geschäftsführern durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer verpflichtet.

10.2 Falls zwei Kategorien von Geschäftsführern erstellt wurden (Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B), wird die Gesellschaft zwingend durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B verpflichtet.

10.3 Die Gesellschaft wird auch durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift derjenigen Person(en) verpflichtet, der/denen eine solche Zeichnungsbefugnis rechtsgültig gemäß Artikel 8.2 der Satzung erteilt wurde.

Art. 11. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer übernehmen auf der Grundlage ihres Amtes keine persönliche Haftung für Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft eingegangen sind, soweit diese Verpflichtungen in Übereinstimmung mit der Satzung und den Bestimmungen des Gesetzes eingegangen wurden.

IV. Gesellschafterversammlung

Art. 12. Befugnisse und Stimmrechte.

12.1 Der Einzelgesellschafter übt sämtliche der Gesellschafterversammlung vom Gesetz verliehenen Befugnisse aus.

12.2 Jeder Gesellschafter verfügt über Stimmrechte im Verhältnis zu der Zahl der von ihm gehaltenen Gesellschaftsanteile.

12.3 Jeder Gesellschafter kann sich bei den Gesellschafterversammlungen der Gesellschaft vertreten lassen, indem er eine andere Person schriftlich entweder per Brief, Telegramm, Telex, Telefax oder E-Mail zum Vertreter ernennt.

Art. 13. Form - Beschlussfähigkeit - Mehrheit.

13.1 Falls die Zahl der Gesellschafter nicht über fünfundzwanzig liegt, können die Beschlüsse der Gesellschafter per Umlaufbeschluss gefasst werden, dessen Wortlaut jedem Gesellschafter schriftlich entweder in Urschrift oder als Telegramm, Telex, Fax oder E-Mail gesandt wird. Die Gesellschafter üben ihr Stimmrecht durch Unterzeichnung des Umlaufbeschlusses aus. Die Unterschriften der Gesellschafter können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren, per Brief oder Telefax verschickten Kopien eines identischen Beschlusses angebracht werden.

13.2 Gemeinschaftliche Beschlüsse werden nur dann rechtsgültig gefasst, wenn sie von einer Anzahl von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

13.3 Beschlüsse über die Änderung der Satzung oder die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft bedürfen allerdings der mehrheitlichen Zustimmung der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft vertreten.

V. Jahresabschluss - Verwendung der Gewinne

Art. 14. Geschäftsjahr.

14.1 Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

14.2 Der Abschluss der Gesellschaft ist in jedem Jahr zum Ende des Geschäftsjahres zu erstellen, und der Geschäftsführer bzw. bei mehreren Geschäftsführern die Geschäftsführung stellt eine Bestandsliste mit Angabe des Wertes der Aktiva und Passiva der Gesellschaft auf.

14.3 Jeder Gesellschafter kann die Bestandsliste und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 15. Verwendung der Gewinne. Von dem im Jahresabschluss ausgewiesenen Bruttogewinn der Gesellschaft wird der Nettogewinn durch Abzug der Gemeinkosten, Amortisierungen und Ausgaben ermittelt. Ein Betrag in Höhe von fünf Prozent (5%) des Jahresnettogewinns der Gesellschaft wird der gesetzlichen Rücklage zugewiesen, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft beträgt.

VI. Auflösung - Liquidation

Art. 16. Auflösung - Liquidation.

16.1 Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, der/die nicht Gesellschafter zu sein braucht/brauchen und durch Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt wird/werden, in welchem auch die Befugnisse und die Vergütung festgelegt werden. Soweit in dem Beschluss des/der Geschäftsführer(s) oder kraft des Gesetzes nichts Gegenteiliges vorgesehen ist, sind die Liquidatoren mit den weitestgehenden Befugnissen für die Flüssigmachung der Vermögenswerte und die Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ausgestattet.

16.2 Der nach der Flüssigmachung der Vermögenswerte und Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft verbleibende Überschuss wird an den Einzelgesellschafter bzw. bei mehreren Gesellschaftern an die Gesellschafter im Verhältnis zu den von jedem Gesellschafter an der Gesellschaft gehaltenen Anteile ausgezahlt.

VII. Allgemeine Bestimmung

Art. 17. Anwendbares Recht. Hinsichtlich sämtlicher Angelegenheiten, für die in der vorliegenden Satzung keine besondere Regelung enthalten ist, wird auf das Gesetz verwiesen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Datum dieser Urkunde und endet am 31. Dezember 2010.

Zeichnung - Einzahlung

HRI Lux Verwaltungsgesellschaft S.A., wie oben dargelegt vertreten, erklärt hiermit, die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft, handelnd für die Anteilinhaber des Teilfonds „HRI Immobilienfonds Nr.1“ des Sondervermögens „HRI Immobilienfonds“, gezeichnet zu haben, und die einhundertsechzig (160) Gesellschaftsanteile per Barzahlung voll-

ständig eingezahlt zu haben, so dass der Betrag von sechzehntausend Euro (EUR 16.000) der Gesellschaft zur Verfügung steht, was dem beurkundenden Notar nachgewiesen wurde und was dieser hiermit ausdrücklich anerkennt.

Kosten

Die erschienene Person hat den Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft obliegen oder die sie infolge ihrer Gründung zu tragen hat, auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro (EUR 950,-) geschätzt.

Beschluss des Einzelgesellschafters

Der Einzelgesellschafter, der das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat sogleich die folgenden Beschlüsse gefasst:

1. Die folgenden Personen werden für einen unbefristeten Zeitraum zu Geschäftsführern der Gesellschaft ernannt:

- Herr Gerhard KERSCHBAUM, geboren am 24. März 1950 in Wien (A), wohnhaft in Vogelsangasse, 37, A-2102 Bisamberg,

- Herr Peter FISCHER, geboren am 8. Juni 1970, in Steyr (A), wohnhaft in Hans Kudlich Straße, 26, Haus 26, A-2100 Korneuburg.

2. Der Sitz der Gesellschaft wird in L-2086 Luxemburg, 412F, route d'Esch festgesetzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Mersch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: F. LANNERS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 17 juin 2010. Relation: MER/2010/1063. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010075206/226.

(100086824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

AMS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 83.366.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087602/10.

(100077008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

T Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R.C.S. Luxembourg B 130.252.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087603/10.

(100077005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

GCES Factory Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck I.

R.C.S. Luxembourg B 116.270.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087604/10.

(100077004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

GCES Factory Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck I.
R.C.S. Luxembourg B 116.270.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087605/10.

(100077002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

D.R.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 83.889.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURCO S.A.

Nicolas LEONARD

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010087611/12.

(100076975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

OREF Real Estate G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 105.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087612/10.

(100076512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Hoppe Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 131.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087613/11.

(100076515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

P.A.L. Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 132.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087614/11.

(100076517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

SSCP Enviro Holding SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 153.728.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of May.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) SSCP Enviro S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, and having its registered office at 9A, Parc d'activité Syrdall, L5365 Munsbach, Grand duchy of Luxembourg;

2) Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership, a limited partnership registered in England (No. LP012516) whose principal place of business is at 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH, acting by Stirling Square Capital Partners Jersey Management Limited, a Jersey limited company (No. 98943) whose principal place of business is at 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH; and

3) Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership, a limited partnership registered in England (No. LP012517) whose principal place of business is at 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH, acting by Stirling Square Capital Partners Jersey Management Limited, a Jersey limited company (No. 98943) whose principal place of business is at 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH.

Together the "Shareholders".

Represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal dated 20 May 2010, which, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a "Société en Commandite par Actions" which they declared to organize among themselves:

Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form - Corporate name. Between those present or hereabove represented this day and all persons who will become owners of the Shares mentioned hereafter, a Luxembourg company under the form of a "Société en Commandite par Actions" governed by the law of the Grand-Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto (the "Law") and by the present articles (the "Articles") is hereby formed under the name "SSCP Enviro Holding SCA" (the "Company").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Munsbach.

2.2 The General Partner (as defined below) is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken by the General Partner.

3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect Shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies").

3.3 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share

capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.4.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.4.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.5

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration. The Company is established for an unlimited period from the date hereof.

Chapter II. - Capital, Shares.

5. Share capital.

5.1 The subscribed capital is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), represented by three thousand one hundred (3,100) shares of Unlimited Shareholders (“actions de commandité”, herein defined as “Unlimited Shares”) and twenty-seven thousand nine hundred (27,900) shares of Limited Shareholders (“actions de commanditaire”, herein defined as “Limited Shares”; together, with the Unlimited Shares, herein as the “Shares”), with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2 Any share premium paid by a Shareholder at the moment of issuance of Shares by the Company shall be, unless decided otherwise by the general meeting of the Shareholders, paid into a special share premium account to be created at the moment of such subscription, which shall be exclusively relating to the Shares subscribed by such Shareholder. In the event of transfer of Shares by a Shareholder, the share premium relating to such Shares shall simultaneously be transferred together with the Shares being assigned. Any share premium paid into a specific share premium account shall not be reimbursed to any Shareholder other than the holder of the Shares to which the said share premium relates.

5.3 The Company can repurchase its own Shares within the limits set by the Law.

6. Form of shares.

6.1 The Unlimited Shares and the Limited Shares shall be in registered form. Shares under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

6.2 A register of registered shares shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

6.3 The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares.

6.4 If a registered Shareholder does not provide any address where the notices and information issued by the Company can be sent, this should be mentioned in the Shareholders’ register and the address of the Shareholder shall be supposed to be the registered office of the Company or another address which shall be registered until such holder provides another address to the Company.

6.5 Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the General Partner shall from time to time determine. Any amount called up on Shares will be charged equally on all outstanding Shares which are not fully paid up.

7. Transfer of shares.

7.1 The Unlimited Shares are freely transferable.

7.2 Any transfer of Limited Shares to the existing Shareholders or to any third party shall require the prior written approval of the General Partner and the General Partner may in its discretion and without indicating any reason therefore decline to approve or register such transfer provided that, if the General Partner refuses to approve or register such transfer, it shall procure that itself or some person nominated or designated by it shall offer to acquire the Limited Shares to which the transfer relates or to cause the Company to acquire such Limited Shares at a price representing the market value, subject to any provisions of the Law. In the case of dispute between the parties on the price, the parties agree to appoint an expert to determine the price.

7.3 Each Shareholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of its Shares without the prior written consent of the General Partner.

Chapter III. - Management and Supervisory board.

8. Management.

8.1 The Company shall be managed by SSCP Enviro S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, (herein referred to as the "General Partner" or the "Unlimited Shareholder").

8.2 The General Partner may consult the Supervisory Board pursuant to the article 14 of the Articles.

8.3 The General Partner may enter into administration and management agreements with the Company.

9. Powers of the general partner. The General Partner is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on the Company's interest and shall be refunded all expenses relative to its quality of general partner of the Company.

10. Representation. The Company will be bound towards third party by the single signature of the General Partner, represented by its legal representatives or any delegate appointed in compliance with the articles of the General Partner, or by the single signature of any person to whom such power shall be delegated by the General Partner.

11. Delegation of powers.

11.1 The General Partner may, at any time, appoint an attorney or agent of the Company as required for the affairs and management of the Company.

11.2 The appointed attorney or agent shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

12. Revocation.

12.1 The General Partner may not be removed from its capacity as general partner of the Company in any event except for material breach of the Articles, gross negligence or willful misconduct.

12.2 The removal of the General Partner for material breach of the Articles, gross negligence or willful misconduct may only be decided by a majority of seventy five per cent (75%) of the Shareholders.

13. Liabilities.

13.1 The Unlimited Shareholder shall be liable with the Company for all losses which cannot be recovered on the Company's assets.

13.2 The Unlimited Shareholder shall not however be bound by the reimbursement to the other Limited Shareholder (s) of the paid amounts on the Limited Shares.

13.3 The Limited Shareholder(s) shall refrain from acting for and on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as Shareholders in general meetings of the Shareholders and shall only be liable for payment to the Company of the nominal value paid for each Limited Share they hold in the Company.

14. Supervisory board.

14.1 The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board of at least three members, elected by the General Meeting, for a period not exceeding six years (the "Supervisory Board").

14.2 The members of the Supervisory Board may be removed at any time and without justification by a resolution of the general meeting of Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed.

14.3 In case a member of the Supervisory Board is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for 6 years from the date of his election.

14.4 For the carrying of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the Law.

14.5 The members of the Supervisory Board shall neither participate nor interfere with the management of the Company but may advise the General Partner on such matters as the General Partner may determine.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. The meeting of Shareholders shall deliberate only on the matters, which are not reserved to the General Partner by the Articles or by the Law.

16. Matters requiring consent of the general partner. The following decisions cannot be taken by the Shareholders, without the prior written consent of the General Partner:

(i) any decision of the Shareholders relating to the winding-up, liquidation, dissolution, petition for bankruptcy, moratorium, controlled management, winding-up in case of loss of half or three quarters of the share capital, insolvency or any similar or comparable procedure, or any procedure having similar or comparable effect under any applicable law;

- (ii) any decision of the Shareholders relating to the alteration of the Articles of the Company (including any decision to extend or modify the authorisation relating to the authorised share capital);
- (iii) any decision of the Shareholders relating to any change in the nature of the activities of the Company;
- (iv) any decision of the Shareholders relating to a change in the Company's nationality;
- (v) any decision of the Shareholders regarding any merger, consolidation or similar transaction involving the Company or any sale or other transfer of all or substantially all of the assets of the Company;
- (vi) any decision of the Shareholders in relation to the declaration or distribution of any dividend or other payment out of the distributable profits of the Company;
- (vii) any decision of the Shareholders on the appointment or removal of any member of the Supervisory Board;
- (viii) any decision of the Shareholders in connection with the approval of the accounts of the Company which are not in a form agreed upon by the General Partner;
- (ix) any other decision of the Shareholders which would have an effect on the financial situation of the Company or its assets or which could otherwise have a material adverse effect on the rights of the General Partner as provided for in the Articles or on the continued existence of the Company.

17. Annual general meeting.

17.1 The annual general meeting of Shareholders is held at the registered office of the Company or at any other place as specified in the notice convening the meeting, on the third Friday of June at 06:30 p.m. and for the first time in 2011.

17.2 The other general meetings of Shareholders may be held at a time and a place as specified in the notice of meetings. Unless otherwise provided herein, the notice for convocations and the general meetings shall be subject to the conditions and delays foreseen by the Law.

18. Convening notice and Vote.

18.1 The general meeting may be convened by the General Partner or by the Supervisory Board by way of a notice fixing the agenda of the meeting sent by registered letter, mail or fax at least eight days before the meeting.

18.2 Unless otherwise provided by the Law or by the Articles, all resolutions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders are adopted by simple majority of the Shares present or represented, regardless of the proportion of the capital represented.

18.3 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

18.4 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

19. Attendance, Representation.

19.1 Any Share, being Unlimited Share or being Limited Share, is carrying one voting right in the general meeting.

19.2 All the voting Shares shall vote as one category of shares, except for the amendment to the Articles affecting the rights of the different categories. The issues of new Shares shall not be considered as amendments to these Articles, requiring a vote for each category of Shares.

19.3 A Shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing another person as his proxy in writing including by letter, fax or email.

19.4 If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior written notice.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits.

20. Business year.

20.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year, which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2010.

20.2 The General Partner draws up the balance sheet and the profit and loss account. The General Partner submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the Supervisory Board who shall make a report containing comments on such documents.

21. Distribution of profits.

21.1 The annual net profit shall be allocated as follows:

21.1.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

21.1.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits, provided that dividend payments to the Shareholders shall be allocated to the Shareholders prorata to their respective invested capital, to be understood, in respect of each holder of shares in the Company, as the amount paid in respect of such shares (including nominal value and share premium amount paid in relation thereto) (the "Invested Capital").

21.2 The distribution of dividends shall be proposed by the General Partner and approved by the general meeting of Shareholders, subject to article 16.

21.3 The General Partner may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law and pursuant to the provisions of article 21.1.2 above.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation.

22. Dissolution, Liquidation.

22.1 Subject to article 16 of the Articles, the Company may be dissolved by a resolution of the Shareholders voting in the same quorum and majority as for the amendment of the Articles.

22.2 In the event of death or dissolution of the General Partner, as well as in the case of its legal incapacity or inability to act, the Company shall not be dissolved and the Supervisory Board may appoint an administrator, who may or may not be a Shareholder, who shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until the general meeting is held. The administrator shall, within fifteen days of his appointment, convene the general meeting in accordance with the procedures in the Articles. It shall be liable only for the performance of its mandate.

22.3 In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by the General Partner.

22.4 After payment of all the debts of and charges against the Company and the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders in accordance with the distribution provisions provided for in Article 21.1.2.

Chapter VIII. - Applicable law.

23. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription - Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

	Unlimited Shares:	Limited Shares:
SSCP Enviro S.à r.l.	3,100	
Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership		25,867
Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOG) Limited Partnership		2,033
TOTAL OF SHARES	3,100	27,900

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above Shareholders of "SSCP Enviro Holding SCA ", representing the totality of shares and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of Shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company 's address is fixed at 9A, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand duchy of Luxembourg.
2. The following have been elected as members of the Supervisory Board for a maximum duration of six (6) years:
 - a) Chris Black, investment manager, with professional address at Liscartan House (4th Floor), 127-131 Sloane Street, London SW1X 9AS, United Kingdom;
 - b) Mark Wanless, Director, with professional address at 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH, born on 26 April 1974 at Jersey, Jersey; and
 - c) Carol Wilson, Director, with professional address at 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH, born on 11 July 1954 at Irving, Jersey.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, remunerations or charges, in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at about three thousand euros.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, whom is known to the notary, by his surname, name, civil status and residences, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-et-un mai.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) SSCP Enviro S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et ayant son siège social au 9A, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

2) Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership, un limited partnership immatriculé en Angleterre (No. LP012516) dont le siège d'exploitation principal est au 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH, agissant par l'intermédiaire de son gérant commandité, Stirling Square Capital Partners Jersey Management Limited, une société à responsabilité limitée jersiaise (No. 98943) dont le siège d'exploitation principal est au 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH; et

3) Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOG) Limited Partnership, un limited partnership immatriculé en Angleterre (No. LP012517) dont le siège d'exploitation principal est au 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH, agissant par l'intermédiaire de son gérant commandité, Stirling Square Capital Partners Jersey Management Limited, une société à responsabilité limitée jersiaise (No. 98943) dont le siège d'exploitation principal est au 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH.

Ensemble les "Actionnaires".

Représentés par Mme Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé datées du 20 mai 2010, lesquelles, paraphées "ne varietur" par le mandataire des Actionnaires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Les Actionnaires ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une Société en Commandite par Actions de droit luxembourgeois dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination. Il existe entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions mentionnées ci-après, une société luxembourgeoise sous forme de "Société en Commandite par Actions" régie par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures (la "Loi") et par les présents statuts (les "Statuts") sous la dénomination de "SSCP Enviro Holding S.C.A. " (la "Société").

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Munsbach.

2.2 Le Gérant Commandité (tel que défini ci-dessous) est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la municipalité du siège social statutaire.

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une Société luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Gérant Commandité.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, au moyen, entre autres, de souscription ou d'acquisition de titres et de droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière ou, d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute forme d'assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci

soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Apparentées").

3.3 Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustee, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.4.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, mais non limité à, l'émission d'obligations, de titres, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.4.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou de gérants ou agents de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

3.5 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les domaines prédécrits.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée, à compter de ce jour.

Titre II. - Capital, Actions

5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à trente et un mille Euro (31.000.-EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions de commandité (ci-après "Actions de Commandité") et vingt-sept mille neuf cents (27.900) actions de commanditaire (ci-après "Actions de Commanditaire", ensemble avec les Actions de Commandité, ci-après les "Actions"), chacune d'une valeur nominale d'un Euro (1,-EUR).

5.2 Toute prime d'émission payée par un Actionnaire au moment de l'émission des Actions par la Société, devra être versée, sauf décidé autrement par l'assemblée générale des Actionnaires, sur un compte spécial destiné à la prime d'émission devant être créé à l'occasion de cette souscription et exclusivement dédié aux Actions souscrites par cet Actionnaire. Dans l'éventualité d'une cession d'actions par un Actionnaire, la prime d'émission relative à ces actions sera simultanément transférée avec les Actions cédées. Toute prime d'émission versée sur un compte spécial dédié à la prime d'émission ne sera remboursée qu'aux Actionnaires détenteurs des actions auxquelles cette prime d'émission est attachée.

5.3 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la loi.

6. Forme des actions.

6.1 Les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaire sont émises sous forme nominative. Les Actions sous forme nominative ne peuvent être échangées ou converties en Actions au porteur.

6.2 Un registre des Actions nominatives sera conservé au siège de la Société, où il sera disponible pour consultation par tout Actionnaire. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi. La propriété des Actions nominatives sera établie par l'inscription faite au dit registre.

6.3 La Société considérera la personne dont le nom figure au registre des Actionnaires comme le propriétaire des Actions.

6.4 Au cas où un détenteur d'Actions nominatives ne fournirait pas une adresse à laquelle tous les avis et informations émanant de la Société pourront être envoyés, mention pourra en être faite sur le registre des Actionnaires et l'adresse de ce détenteur d'Actions sera présumée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui pourra être portée au registre jusqu'à ce que le détenteur concerné fournisse une autre adresse à la Société.

6.5 Les versements à effectuer sur les Actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Gérant Commandité déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des Actions en circulation qui ne sont pas entièrement libérées.

7. Transfert d'actions.

7.1 Toutes les Actions de Commandité peuvent être transférées librement.

7.2 Tout transfert d'Actions de Commanditaire à des Actionnaires existant ou à tout tiers nécessite l'accord préalable écrit du Gérant Commandité et le Gérant Commandité peut à sa seule discrétion et sans indication du motif de sa décision, refuser d'approuver ou d'enregistrer en conséquence le transfert pour autant que, si le Gérant Commandité refuse d'approuver ou d'enregistrer ce transfert, il s'assure que lui ou toute personne nommée ou désignée par lui offre d'acheter les Actions de Commanditaire concernées par le transfert proposé ou que la Société acquiert ces Actions de Commanditaire à un prix représentant la valeur de marché, sous réserve de toute disposition légale applicable. Si les parties ne parvenaient pas à un accord sur le prix, les parties se mettent d'accord pour nommer un expert chargé de déterminer le prix.

7.3 Chaque Actionnaire s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des sûretés sur les Actions qu'il détient sans le consentement écrit préalable du Gérant Commandité.

Titre III. Gérance et Conseil de surveillance

8. Gérance.

8.1 La Société sera gérée par SSCP Enviro S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, (dont mention est faite dans ce document comme étant le "Gérant Commandité" ou bien l' "Actionnaire Commandité").

8.2 Le Gérant Commandité pourra consulter le Conseil de Surveillance en vertu de l'article 14 des Statuts.

8.3 Le Gérant Commandité pourra également conclure pour la Société des contrats d'administration et de gestion.

9. Pouvoirs du gérant commandité. Le Gérant Commandité dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société et sera indemnisé de toutes dépenses relatives à sa qualité de gérant commandité de la Société.

10. Représentation. La Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle du Gérant Commandité, représentée par ses représentants légaux ou par tout mandataire désigné conformément aux statuts du Gérant Commandité ou, par la signature individuelle de toutes personnes porteuses de pouvoirs conférés par le Gérant Commandité.

11. Délégation de pouvoirs.

11.1 Le Gérant Commandité peut, à tout moment, nommer un mandataire ou un agent de la Société tel que requis pour les opérations et la gestion de la Société.

11.2 Les mandataires ou les agents nommés auront les pouvoirs et devoirs qui leur auront été conférés par le Gérant Commandité.

12. Révocation.

12.1 Le Gérant Commandité ne pourra être révoqué de ses fonctions de Gérant Commandité de la Société que pour violation grave des Statuts, négligence grave ou mauvaise conduite volontaire.

12.2 La révocation pour violation grave des Statuts, négligence grave ou mauvaise conduite volontaire pourra seulement être décidée par une majorité de soixante-quinze pour cent (75%) des Actionnaires.

13. Responsabilités.

13.1 L'Actionnaire Commandité est responsable avec la Société de toutes dettes et pertes ne pouvant être payées sur les actifs de la Société.

13.2 L'Actionnaire Commandité n'est cependant pas tenu envers les Actionnaires Commanditaires au remboursement des montants payés sur les Actions de Commanditaire.

13.3 Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir au nom et pour le compte de la Société d'une quelconque manière ou qualité autre qu'en qualité de titulaires de droits d'Actionnaires dans les assemblées générales des Actionnaires et ne seront tenus que de la libération de la valeur nominale payée pour chacune des Actions de Commanditaire qu'ils détiennent dans la Société.

14. Conseil de surveillance.

14.1 Les opérations de la Société, et sa situation financière, notamment ses livres et comptes, seront supervisées par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins, élus par l'assemblée générale des Actionnaires pour une période de six ans maximum (le "Conseil de Surveillance").

14.2 Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment et sans justification par décision de l'assemblée des Actionnaires. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés.

14.3 Dans le cas où un membre du Conseil de Surveillance est élu sans indication de durée, il sera considéré comme étant élu pour une durée de 6 an à partir de la date de sa nomination.

14.4 Pour accomplir ses obligations de contrôle, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que définis à l'article 62 de la Loi.

14.5 Les membres du Conseil de Surveillance ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société mais peuvent conseiller le Gérant Commandité sur les points que le Gérant Commandité déterminera.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires.

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les Actionnaires de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires délibérera uniquement sur les points qui ne sont pas de la compétence du Gérant Commandité en vertu des Statuts ou de la Loi.

16. Matières requièrent commandité, le Consentement du gérant. Les décisions suivantes ne peuvent être prises par les Actionnaires sans le consentement préalable et écrit du Gérant Commandité:

(i) toute décision des Actionnaires concernant la dissolution, la liquidation, la déclaration de faillite, le moratoire, la gestion contrôlée, la liquidation en cas de perte de la moitié ou des trois quarts du capital social, insolvabilité ou toute procédure similaire ou semblable ou toute procédure ayant un effet similaire ou semblable en vertu d'une quelconque loi applicable;

(ii) toute décision des Actionnaires concernant la modification des Statuts de la Société (y compris toute décision d'extension ou de modification de l'autorisation relative au capital social autorisé);

(iii) toute décision des Actionnaires concernant un quelconque changement dans la nature des activités de la Société;

(iv) toute décision des Actionnaires concernant le changement de nationalité de la Société;

(v) toute décision des Actionnaires de fusion, consolidation ou toute transaction similaire concernant la Société ou toute vente ou transfert de tout ou d'une partie substantielle des avoirs de la société;

(vi) toute décision des Actionnaires en relation avec la déclaration ou la distribution de dividendes ou autre paiement de profits distribuables par la Société;

(vii) toute décision des Actionnaires sur la nomination ou la révocation d'un membre du Conseil de Surveillance;

(viii) toute décision des Actionnaires en relation avec l'approbation des comptes de la Société qui ne sont pas dans une forme approuvée par le Gérant Commandité quelconque;

(ix) toute autre décision des Actionnaires qui pourrait avoir un effet sur la situation financière de la Société ou ses actifs ou qui pourrait d'une autre manière avoir un effet négatif substantiel sur les droits du Gérant Commandité quelconque tels que définis par les Statuts ou sur la continuation de la Société.

17. Assemblée générale annuelle.

17.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre lieu tel que précisé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 18h30 heures et pour la première fois en 2011.

17.2 Les autres assemblées des Actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifié dans l'avis de convocation. Sauf disposition contraire des Statuts, les avis de convocation et les assemblées des Actionnaires seront soumis aux conditions et délais prévus par la Loi.

18. Avis de convocation et Vote.

18.1 L'assemblée générale peut être convoquée par le Gérant Commandité ou par le Conseil de Surveillance, par un avis indiquant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée, lettre ou fax au moins huit jours avant la réunion de l'assemblée.

18.2 Sauf dans les cas déterminés par la Loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix émises, quelles que soient la portion du capital représentée.

18.3 Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée peut être convoquée selon les formes statutaires ou légales. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Actionnaires, les résolutions pour être valables adoptées devront réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

18.4 Toutefois, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

19. Présence et Représentation.

19.1 Toute Action, Action de Commandité ou Action de Commanditaire, comporte un droit de vote à chaque assemblée d'Actionnaires.

19.2 Toutes les Actions voteront comme une seule catégorie d'Actions, sauf pour la modification des statuts affectant les droits des diverses catégories. Les émissions de nouvelles Actions ne seront point considérées comme des modifications des Statuts, nécessitant un vote pour chaque catégorie d'Actions.

19.3 Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par une autre personne désignée par écrit, incluant lettre, fax ou courrier électronique.

19.4 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Titre V. - Exercice social, Distribution des bénéfices

20. Exercice social.

20.1 L'exercice social de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation le premier exercice commencera le jour de la constitution de la société pour finir le 31 décembre 2010.

20.2 Le Gérant Commandité établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, au Conseil de Surveillance qui commentera ces documents dans son rapport.

21. Distribution des bénéfices.

21.1 Le bénéfice net sera réparti comme suit:

21.1.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint au moins dix pour cent du capital social;

21.1.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution des bénéfices nets, les dividendes devant être distribués aux actionnaires au prorata de leur capital investi, compris comme le montant payé pour ces actions (incluant la valeur nominale et la prime d'émission versée y afférent) (le "Capital Investi")

21.2 Les distributions de dividendes seront proposées par le Gérant Commandité et approuvées par l'assemblée générale des Actionnaires, sous réserve de l'article 16.

21.3 Le Gérant Commandité peut décider de verser des acomptes sur dividendes conformément aux conditions prescrites par la loi et aux dispositions de l'article 21.1.2 ci-dessus.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation.

22.1 Sous réserve de l'article 16 des Statuts, la Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

22.2 En cas de décès ou de dissolution du Gérant Commandité, tout comme en cas d'incapacité légale ou inaptitude à agir du Gérant Commandité, la Société ne prendra pas fin et le Conseil de Surveillance pourra désigner un administrateur, actionnaire ou non, lequel prendra les mesures urgentes et d'administration ordinaires jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale. L'administrateur devra, endéans les quinze jours de sa désignation, convoquer l'assemblée générale conformément aux procédures statutaires. Il ne sera tenu responsable que de l'exécution de son mandat.

22.3 En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins du Gérant Commandité.

22.4 Après paiement de toutes dettes et charges de et contre la Société et des dépenses de liquidation, le bonus net de liquidation sera payé aux Actionnaires conformément aux règles de distribution prévues à l'article 21.1.2 ci-dessus.

Titre VII. - Loi applicable

23. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts sera réglé conformément à la Loi.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Actions de Commandité	Actions de Commanditaire
SSCP Enviro S.à r.l.	3.100	
Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership		25,867
Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOG) Limited Partnership		2,033
TOTAL DES ACTIONS	3.100	27.900

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euro (31.000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Première assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les Actionnaires ci-dessus de "SSCP Enviro Holding SCA", représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 9A, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions de membres du Conseil de Surveillance pour une durée maximale de six (6) ans:

a) Chris Black, investment manager, avec adresse professionnelle à Liscartan House (4th Floor), 127-131 Sloane Street, London SW1X 9AS, United Kingdom;

b) Mark Wanless, Director, avec adresse professionnelle au 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH, né le 26 avril 1974 à Jersey, Jersey; et

c) Carol Wilson, Director, avec adresse professionnelle au 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH, né le 11 juillet 1954 à Irving, Jersey.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la Loi et constate expressément leur accomplissement.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à trois mille Euro.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connues du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 mai 2010. Relation: lac/2010/23430. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010076538/565.

(100087657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Abbey Re Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 118.751.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

EURCO S.A.

Nicolas LEONARD

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010087609/13.

(100076980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Le Premier Investment II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 104.475.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087615/10.

(100076519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Abbey Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 59.828.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
EURCO S.A.
Nicolas LEONARD
Administrateur délégué

Référence de publication: 2010087610/13.

(100076979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Le Premier Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 98.715.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087616/10.

(100076523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Compagnie Internationale de Trains de Luxe, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 127.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010087617/11.

(100076595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Guimofi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 33.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087619/10.

(100076608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

LIPP 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087620/10.

(100076625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

S.L.R.H., Société Luxembourgeoise de Restauration et d'Hôtellerie, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 47.106.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010087618/11.

(100076602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Sterneckstrasse Immobilien GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.700.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzehn, den elften Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc LECUIT, mit Amtssitz in Mersch.

Ist erschienen:

HRI Lux Verwaltungsgesellschaft S.A., eine nach dem Recht von Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

handelnd für die Anteilhaber des Teilfonds „HRI Immobilienfonds Nr.1“ des Sondervermögens „HRI Immobilienfonds“,

hier vertreten durch Herrn François LANNERS, wohnhaft in Mersch,

aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 8. Juni 2010 in Luxemburg.

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur-Unterzeichnung durch die erschienene Person und den beurkundenden Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Die Erschienene, die in der erwähnten Eigenschaft handelt, hat den beurkundenden Notar ersucht, die Satzung einer „société à responsabilité limitée“ (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) wie folgt zu beurkunden.

I. Name - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer

Art. 1. Name. Es wird eine „société à responsabilité limitée“ mit dem Namen „Sterneckstrasse Immobilien GmbH“ (die Gesellschaft) gegründet, welche dem Recht von Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (das Gesetz), sowie der vorliegenden Satzung (die Satzung) unterliegen soll.

Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1 Der Gesellschaftssitz wird in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, errichtet. Er kann durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung innerhalb der Grenzen der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Er kann durch Beschluss des Einzelgesellschafters bzw. der Gesellschafterversammlung, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließt, an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.2 Filialen, Tochtergesellschaften oder sonstige Niederlassungen können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung eingerichtet werden. Falls der Einzelgeschäftsführer oder die Geschäftsführung der Ansicht ist, dass außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Ereignisse stattfinden werden oder unmittelbar bevorstehen, welche die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder die reibungslose Kommunikation zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden, bis diese außergewöhnlichen Umstände beendet sind.

Diese vorübergehende Maßnahme hat jedoch keinen Einfluss auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, die eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1 Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännischen, gewerblichen oder finanziellen Geschäfte tätigen sowie sämtliche Eigentumsübertragungen von Immobilien und Mobilien vornehmen.

3.2 Der Zweck der Gesellschaft erstreckt sich ferner auf sämtliche Geschäfte, die sich unmittelbar oder mittelbar auf die Beteiligung in jeglicher Form an Unternehmen (sowohl Kapital- als auch Personengesellschaften) beziehen sowie auf die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

3.3 Insbesondere kann die Gesellschaft ihr Vermögen zur Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Veräußerung eines Portfolios aus jeglichen Wertpapieren und Patenten jeglicher Herkunft verwenden. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle eines jeglichen Unternehmens beteiligen. Sie kann jegliche Wertpapiere und Patente durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Weise erwerben und diese durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder auf andere Weise realisieren.

3.4 Die Gesellschaft kann Darlehen in jeglicher Form aufnehmen, außer im Wege eines öffentlichen Angebotes.

3.5 Sie kann ausschließlich im Wege einer Privatplatzierung Anteile, Anleihen und andere Schuldtitel und/oder Schuldverschreibungen emittieren. Die Gesellschaft kann Mittel, einschließlich, aber nicht ausschließlich, der Erlöse von Mittelaufnahmen und/oder Emissionen von Wert- oder Schuldpapieren, an ihre Tochtergesellschaften, an mit ihr verbundene Gesellschaften und/oder an jede andere Gesellschaft ausleihen, ohne jedoch zu irgendeinem Zeitpunkt eine Kreditfähigkeit oder ein Bankgewerbe beruflich auszuüben.

3.6 Sie kann ferner Garantien gewähren und ihr Vermögen insgesamt oder teilweise verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Weise Sicherheiten über ihr gesamtes Vermögen oder über Teile davon schaffen, um ihre eigenen Verpflichtungen und Verbindlichkeiten und/oder die Verpflichtungen und Verbindlichkeiten einer anderen Gesellschaft zu besichern, und dies ganz allgemein zu ihren Gunsten und/oder zu Gunsten einer anderen Gesellschaft oder Person.

3.7 Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit auch durch Filialen in Luxemburg oder im Ausland ausüben.

3.8 Sie kann auch möblierte oder nicht möblierte Immobilien erwerben, verwalten, bewirtschaften, verkaufen oder diesbezüglich Mietverträge abschließen, und ganz allgemein Immobiliengeschäfte jedweder Art tätigen, außer den Immobilienhändlern vorbehaltenen Geschäften. Die Gesellschaft kann auch ihre Liquiditäten platzieren und verwalten. Ganz allgemein kann die Gesellschaft sämtliche vermögens-, mobilienoder immobilienbezogene Geschäfte, Handelsgeschäfte, gewerbliche oder finanzielle Geschäfte tätigen sowie sämtliche Transaktionen und Geschäfte, die geeignet sind, unmittelbar oder mittelbar die Verwirklichung oder Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks zu fördern oder zu erleichtern.

Art. 4. Dauer.

4.1 Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

4.2 Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, die gesetzliche Untersagung, die Geschäftsunfähigkeit, die Zahlungsunfähigkeit oder den Konkurs eines oder mehrerer Gesellschafter oder durch ein anderes, vergleichbares Ereignis, das einen oder mehrere Gesellschafter betrifft.

II. Kapital - Gesellschaftsanteile

Art. 5. Kapital.

5.1 Das Gesellschaftskapital wird auf sechzehntausend Euro (EUR 16.000) festgelegt, eingeteilt in einhundertsechzig (160) Gesellschaftsanteile in Form von Namensanteilen mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100), die alle gezeichnet und vollständig eingezahlt sind.

5.2 Durch Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließt, kann das Gesellschaftskapital der Gesellschaft ein-oder mehrmals erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 6. Gesellschaftsanteile.

6.1 Jeder Gesellschaftsanteil gibt Anspruch auf einen Anteil am Vermögen und Gewinn der Gesellschaft, der in direktem Verhältnis zu der Anzahl der bestehenden Gesellschaftsanteile steht.

6.2 Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar, so dass pro Gesellschaftsanteil nur ein einziger Eigentümer anerkannt wird. Die Miteigentümer von ungeteilten Anteilen müssen eine einzige Person bestimmen, die sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

6.3 Die Gesellschaftsanteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar und im Fall eines Einzelgesellschafters an Dritte frei übertragbar.

Bei mehreren Gesellschaftern ist die Abtretung von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter nur mit der in der Gesellschafterversammlung erteilten Zustimmung der Gesellschafter möglich, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, nachdem sie gemäß den Bestimmungen des Artikels 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt worden ist oder von ihr angenommen worden ist.

Für alle weiteren Fragen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes verwiesen.

6.4 Ein Gesellschafterregister wird am Gesellschaftssitz gemäß den Bestimmungen des Gesetzes geführt, wo es von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann.

III. Verwaltung - Vertretung

Art. 7. Geschäftsführung.

7.1 Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet. Diese müssen nicht zwingend Gesellschafter sein und werden durch einen Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt, in welchem die Dauer ihres Mandates festgelegt wird. Im Fall der Ernennung mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung.

7.2 Die Mitglieder der Geschäftsführung können in zwei Kategorien unterteilt werden, welche „Geschäftsführer der Kategorie A“ beziehungsweise „Geschäftsführer der Kategorie B“ genannt werden.

7.3 Die Geschäftsführer sind ad nutum abberufbar.

Art. 8. Befugnisse der Geschäftsführung.

8.1 Sämtliche nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehaltenen Befugnisse fallen in die Zuständigkeit des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern in die Zuständigkeit der Geschäftsführung, der/die mit sämtlichen Befugnissen ausgestattet ist, um alle mit dem Gesellschaftszweck zu vereinbarenden Handlungen und Geschäfte vorzunehmen und zu genehmigen.

8.2 Jeder Geschäftsführer kann beschränkte Sondervollmachten für besondere Aufgaben an einen oder mehrere Bevollmächtigte erteilen, der/die kein(e) Gesellschafter zu sein braucht/brauchen.

Art. 9. Verfahren.

9.1 Die Geschäftsführung versammelt sich so oft, wie es die Interessen der Gesellschaft erfordern sowie auf Einberufung eines der Geschäftsführer an dem in der Einberufung angegebenen Versammlungsort.

9.2 Jeder Geschäftsführer erhält für jede Versammlung der Geschäftsführung mindestens 24 (vierundzwanzig) Stunden vor dem für die Versammlung vorgesehenen Zeitpunkt eine mündliche oder schriftliche Mitteilung, außer im Falle einer Dringlichkeit. In einem solchen Fall wird die Art dieser Dringlichkeit (und ihre Gründe) in der Einberufung der Versammlung der Geschäftsführung kurz angegeben.

9.3 Die Versammlung kann ohne vorherige Einberufung rechtsgültig abgehalten werden, wenn alle Geschäftsführer der Gesellschaft bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie ordnungsgemäß über die Versammlung und ihre Tagesordnung informiert worden sind. Auf die Einberufung kann auch verzichtet werden, wenn das schriftliche Einverständnis jedes Geschäftsführers der Gesellschaft entweder in Urschrift oder als Telegramm, Fax, Telex oder E-Mail vorliegt.

9.4 Jeder Geschäftsführer kann sich durch schriftliche Ernennung eines anderen Geschäftsführers zu seinem Vertreter bei den Versammlungen der Geschäftsführung vertreten lassen.

9.5 Die Geschäftsführung kann nur rechtsgültig beraten und handeln, wenn die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist und, falls Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B ernannt wurden, wenn mindestens ein Geschäftsführer der Kategorie A und ein Geschäftsführer der Kategorie B anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse der Geschäftsführung werden rechtsgültig mit der Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst und, falls Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B ernannt wurden, diese Beschlüsse von mindestens einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B gebilligt worden sind. Die Protokolle der Versammlungen der Geschäftsführung werden von allen bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet.

9.6 Jeder Geschäftsführer kann an der Versammlung der Geschäftsführung mittels Telefon- oder Videokonferenz oder ähnlicher Kommunikationsmittel teilnehmen, bei denen sämtliche Versammlungsteilnehmer sich hören und miteinander sprechen können. Die Teilnahme an der Versammlung durch eines dieser Mittel gilt als der persönlichen Teilnahme an der Versammlung gleichwertig.

9.7 Die von allen Geschäftsführern unterzeichneten Umlaufbeschlüsse gelten als rechtsgültig gefasst, als wären sie in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Versammlung der Geschäftsführung gefasst worden. Die Unterschriften der Geschäftsführer können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren, per Brief oder Telefax verschickten Kopien eines identischen Beschlusses angebracht werden.

Art. 10. Vertretung.

10.1 Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber in jedem Falle durch die alleinige Unterschrift des Einzelgeschäftsführers bei mehreren Geschäftsführern durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer verpflichtet.

10.2 Falls zwei Kategorien von Geschäftsführern erstellt wurden (Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B), wird die Gesellschaft zwingend durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B verpflichtet.

10.3 Die Gesellschaft wird auch durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift derjenigen Person(en) verpflichtet, der/denen eine solche Zeichnungsbefugnis rechtsgültig gemäß Artikel 8.2 der Satzung erteilt wurde.

Art. 11. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer übernehmen auf der Grundlage ihres Amtes keine persönliche Haftung für Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft eingegangen sind, soweit diese Verpflichtungen in Übereinstimmung mit der Satzung und den Bestimmungen des Gesetzes eingegangen wurden.

IV. Gesellschafterversammlung

Art. 12. Befugnisse und Stimmrechte.

12.1 Der Einzelgesellschafter übt sämtliche der Gesellschafterversammlung vom Gesetz verliehenen Befugnisse aus.

12.2 Jeder Gesellschafter verfügt über Stimmrechte im Verhältnis zu der Zahl der von ihm gehaltenen Gesellschaftsanteile.

12.3 Jeder Gesellschafter kann sich bei den Gesellschafterversammlungen der Gesellschaft vertreten lassen, indem er eine andere Person schriftlich entweder per Brief, Telegramm, Telex, Telefax oder E-Mail zum Vertreter ernannt.

Art. 13. Form - Beschlussfähigkeit - Mehrheit.

13.1 Falls die Zahl der Gesellschafter nicht über fünfundzwanzig liegt, können die Beschlüsse der Gesellschafter per Umlaufbeschluss gefasst werden, dessen Wortlaut jedem Gesellschafter schriftlich entweder in Urschrift oder als Telegramm, Telex, Fax oder E-Mail gesandt wird. Die Gesellschafter üben ihr Stimmrecht durch Unterzeichnung des Umlaufbeschlusses aus. Die Unterschriften der Gesellschafter können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren, per Brief oder Telefax verschickten Kopien eines identischen Beschlusses angebracht werden.

13.2 Gemeinschaftliche Beschlüsse werden nur dann rechtsgültig gefasst, wenn sie von einer Anzahl von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

13.3 Beschlüsse über die Änderung der Satzung oder die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft bedürfen allerdings der mehrheitlichen Zustimmung der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft vertreten.

V. Jahresabschluss - Verwendung der Gewinne

Art. 14. Geschäftsjahr.

14.1 Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

14.2 Der Abschluss der Gesellschaft ist in jedem Jahr zum Ende des Geschäftsjahres zu erstellen, und der Geschäftsführer bzw. bei mehreren Geschäftsführern die Geschäftsführung stellt eine Bestandsliste mit Angabe des Wertes der Aktiva und Passiva der Gesellschaft auf.

14.3 Jeder Gesellschafter kann die Bestandsliste und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 15. Verwendung der Gewinne. Von dem im Jahresabschluss ausgewiesenen Bruttogewinn der Gesellschaft wird der Nettogewinn durch Abzug der Gemeinkosten, Amortisierungen und Ausgaben ermittelt. Ein Betrag in Höhe von fünf Prozent (5%) des Jahresnettogewinns der Gesellschaft wird der gesetzlichen Rücklage zugewiesen, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft beträgt.

VI. Auflösung – Liquidation

Art. 16. Auflösung - Liquidation.

16.1 Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, der/die nicht Gesellschafter zu sein braucht/brauchen und durch Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt wird/werden, in welchem auch die Befugnisse und die Vergütung festgelegt werden. Soweit in dem Beschluss des/der Geschäftsführer(s) oder kraft des Gesetzes nichts Gegenteiliges vorgesehen ist, sind die Liquidatoren mit den weitestgehenden Befugnissen für die Flüssigmachung der Vermögenswerte und die Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ausgestattet.

16.2 Der nach der Flüssigmachung der Vermögenswerte und Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft verbleibende Überschuss wird an den Einzelgesellschafter bzw. bei mehreren Gesellschaftern an die Gesellschafter im Verhältnis zu den von jedem Gesellschafter an der Gesellschaft gehaltenen Anteile ausgezahlt.

VII. Allgemeine Bestimmung

Art. 17. Anwendbares Recht. Hinsichtlich sämtlicher Angelegenheiten, für die in der vorliegenden Satzung keine besondere Regelung enthalten ist, wird auf das Gesetz verwiesen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Datum dieser Urkunde und endet am 31. Dezember 2010.

Zeichnung - Einzahlung

HRI Lux Verwaltungsgesellschaft S.A., wie oben dargelegt vertreten, erklärt hiermit, die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft, handelnd für die Anteilhaber des Teilfonds „HRI Immobilienfonds Nr.1“ des Sondervermögens „HRI Immobilienfonds“, gezeichnet zu haben, und die einhundertsechzig (160) Gesellschaftsanteile per Barzahlung vollständig eingezahlt zu haben, so dass der Betrag von sechzehntausend Euro (EUR 16.000) der Gesellschaft zur Verfügung steht, was dem beurkundenden Notar nachgewiesen wurde und was dieser hiermit ausdrücklich anerkennt.

Kosten

Die erschienene Person hat den Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft obliegen oder die sie infolge ihrer Gründung zu tragen hat, auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro (EUR 950,-) geschätzt.

Beschluss des Einzelgesellschafters

Der Einzelgesellschafter, der das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat sogleich die folgenden Beschlüsse gefasst:

1. Die folgenden Personen werden für einen unbefristeten Zeitraum zu Geschäftsführern der Gesellschaft ernannt:

- Herr Andreas ROSENBERGER, geboren am 24. Februar 1970 in Amstetten (A), wohnhaft in Alseggerstrasse, 1, A-1180 Wien;

- Herr Herwig TEUFELSDORFER (MRICS), geboren am 17. März 1969 in Salzburg (A), wohnhaft in Erocagasse, 27/2, A-1190 Wien.

2. Der Sitz der Gesellschaft wird in L-2086 Luxemburg, 412F, route d'Esch festgesetzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Mersch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: F. LANNERS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 17 juin 2010. Relation: MER/2010/1062. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010075207/227.

(100086825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Convergenza S.C.A., Société en Commandite par Actions (en liquidation).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 72.336.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Aurore Dargent

Mandataire

Référence de publication: 2010087621/13.

(100076425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Karp-Kneip Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 63.996.

Le bilan consolidé du groupe au 31 décembre 2008, ainsi que le rapport de contrôle relatif à l'exercice clôture au 31 décembre 2008, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

KARP-KNEIP PARTICIPATIONS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010087622/13.

(100076624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Amazon Services Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 93.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2010.

Pour Amazon Services Europe S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010087623/13.

(100076658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Amazon Media EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 112.767.

—
EXTRAIT

Par résolutions écrites du 29 avril 2010, l'associé unique a décidé de renouveler, avec effet immédiat, le mandat de la société Ernst & Young en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle ou l'adoption des résolutions écrites approuvant les comptes annuels de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2010.

Pour Amazon Media EU S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010087624/16.

(100076654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Amazon Media EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 112.767.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2010.

Pour Amazon Media EU S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010087625/13.

(100076651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Amazon EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 101.818.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2010.

Pour Amazon EU S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010087626/13.

(100076667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Amazon Eurasia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 362.500,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 120.646.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2010.

Pour Amazon Eurasia Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010087627/13.

(100076663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Cercle des Étudiants du Campus Limpertsberg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 162A, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg F 8.396.

STATUTS

Entre les soussignés:

DEMIRKAPU Ali

INFANTINO Tony

JREIGE Edmond

MARTINS PEIXOTO Nuno David

MOSCONI Mickaël

ainsi que ceux qui acceptent ultérieurement les statuts ci-après, il est constitué une association sans but lucratif qui est régie par les présents statuts, par la loi du 21.04.1928 ainsi que celles qui l'ont modifiée et par le règlement d'ordre intérieur de l'association.

Art. 1^{er}. Dénomination, Siège et Durée. L'association est dénommée Cercle des Étudiants du Campus Limpertsberg, association sans but lucratif. Le nom en abrégé est ECL.

Son siège est fixé au 162A, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision du conseil d'administration. La durée de l'association est illimitée.

Art. 2. Objet. L'association a pour objet:

- de représenter tous les étudiants, sans distinction aucune, de l'Université du Luxembourg poursuivant leur formation dans l'une des facultés domiciliées sur le Campus Limpertsberg, auprès des autorités académiques et politiques, des pouvoirs communaux ou d'autres organisations ayant un rapport direct avec le Campus Limpertsberg;

- de défendre et promouvoir les intérêts ou opinions sur toutes les questions mettant en cause, de près ou de loin, les droits, les devoirs, les intérêts pédagogiques, les intérêts sociaux, les intérêts culturels et/ou les intérêts économiques des étudiants de l'Université du Luxembourg;

- d'assurer une information des étudiants visés à l'alinéa 1 du présent article et de promouvoir parmi ces derniers une réflexion critique sur leur situation et une prise de responsabilité tant au sein de la vie étudiante qu'au sein de la société;

- d'organiser des manifestations à vocation sociale, culturelle, sportive, économique et toute autre vocation respectant l'objet déterminé dans les présents Statuts;

- de favoriser le contact et les échanges entre les étudiants visés à l'alinéa 1 de l'article 2 des présent Statuts et ce sans distinction aucune;

- d'accomplir ou d'encourager tout acte se rapportant directement ou indirectement à son but;

- de prêter son concours et s'intéresser à toute activité ou organisation similaire à son but.

Elle peut accomplir toutes opérations de quelque nature que ce soit, notamment commerciales, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et/ou facilitant sa réalisation.

L'association est apolitique et non confessionnelle.

Art. 3. Membres. Tous les membres se soumettent aux présents statuts et au règlement d'ordre intérieur de l'ECL.

L'association est composée de membres effectifs, de membres actifs, de membres adhérents et de membres d'honneur qui doivent être des personnes physiques.

1. Les Membres Effectifs

Toute personne physique admise en cette qualité par le Conseil d'Administration.

2. Les Membres Actifs

Sont membres actifs tous les adhérents à l'association désireux de prendre une part active à la vie de l'association.

Toute personne qui désire devenir membre actif doit le faire savoir à au moins un membre du Conseil d'Administration de l'association. Une personne ne sera reconnue comme membre actif qu'après un semestre académique (période définie par l'Université) d'investissement personnel dans la vie de l'association.

Les membres non-admis en la qualité visé par le présent alinéa ne pourront se représenter qu'après un autre semestre académique à compter de la décision du Conseil d'Administration.

3. Les Membres Adhérents

Sont membres adhérents tous les étudiants du Campus Limpertsberg.

4. Les Membres d'Honneur. Le Conseil d'Administration pourra accorder le titre de membre d'honneur à toute personne physique ayant apporté son soutien ou son concours à l'association.

L'assemblée générale fixera, sur proposition du conseil d'administration, le montant de la cotisation annuelle pour les membres pour l'exercice à venir. Celle-ci ne peut dépasser cent euros. Le paiement de la cotisation donne des droits détaillés dans le règlement d'ordre intérieur.

L'association comprend au moins trois membres.

Seuls les membres effectifs et les membres actifs ont droit de vote aux assemblées générales.

La qualité de membre se perd par:

1. la démission notifiée par simple lettre ou courriel adressé au président de l'association;
2. le décès de la personne physique ou la dissolution de la personne morale;
3. l'absence non excusée valablement à deux réunions pour laquelle une convocation avait été envoyée;
4. la radiation pouvant être prononcée par le conseil d'administration pour non paiement de la cotisation annuelle dans les deux mois à partir de l'échéance des cotisations;
5. la radiation ou l'exclusion peut être prononcée par le conseil d'administration pour motif grave; dans ce dernier cas, l'intéressé ayant été invité par lettre ou par tout autre moyen qui a le même effet à se présenter devant le conseil pour fournir des explications.

Les motifs graves d'exclusion ou de radiation sont, de manière non-exhaustive, le non respect des Statuts, le défaut de paiement des cotisations au plus tard dans le mois du rappel adressé par écrit ou tout autre moyen qui a le même effet, les infractions graves au R.O.I., aux lois d'honneurs et de la bienséance, les fautes graves, agissements ou paroles qui pourraient entacher l'honorabilité ou la considération dont doit jouir l'association.

Un recours par écrit dûment motivé peut être exercé devant l'assemblée générale. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Les membres démissionnaires ou exclus ainsi que les ayants droit d'un associé démissionnaire ou défunt n'ont aucun droit sur l'avoir social. Ils ne peuvent pas réclamer le remboursement des cotisations versées. Ces dernières ne sont en aucun cas remboursables.

Art. 4. Le conseil d'administration. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

L'assemblée générale élit séparément le président et le ou les vice-présidents. Sont élus ceux qui obtiennent la majorité simple des suffrages valablement exprimés. Le conseil d'administration désigne en son sein le secrétaire, le ou les vice-secrétaires, le trésorier et le ou les vice-trésoriers ou tout autre poste nécessaire à son fonctionnement.

Le conseil d'administration peut désigner des membres par cooptation au conseil d'administration. Les membres cooptés devront être avalisés par la plus prochaine assemblée générale. Le conseil d'administration définira individuellement, pour chacun des membres cooptés, s'ils disposent du droit de vote et, le cas échéant, si le droit de vote est effectif ou simplement consultatif.

Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Il doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande du président. Les membres du conseil d'administration sont convoqués par lettre ou par tout autre moyen qui a le même effet.

La durée du mandat des administrateurs est de un an. Ils sont rééligibles.

Art. 5. Pouvoirs des administrateurs et Mode de règlement des comptes. Le trésorier veille à ce qu'une comptabilité appropriée permette de présenter une situation en recettes et dépenses. Il établit en fin d'exercice une situation active et passive qui est transmise au Conseil d'administration qui la soumet à l'assemblée générale pour approbation avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

L'exercice commence au 1^{er} juin de chaque année et prend fin le 31 mai de l'année suivante, toutefois, le premier exercice va du jour de la constitution au 31 mai 2011.

Un auditeur est élu par l'Assemblée Générale.

Art. 6. L'assemblée générale. L'assemblée générale se réunit en session ordinaire une fois par an. Elle est composée de l'ensemble des membres actifs. L'assemblée générale est convoquée par lettre ou par tout autre moyen qui a le même effet. Les délibérations de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste ou par affichage, publication sur Internet ou par courriel.

Art. 7. Modification des statuts. En cas de modifications statutaires, les propositions de modification doivent figurer intégralement dans l'avis de convocation. Les modifications des statuts doivent se dérouler conformément à la loi du 21.04.1928 telle qu'elle a été modifiée.

Art. 8. Dissolution. Pour tous les problèmes concernant la dissolution il est renvoyé à la loi du 21.04.1928 telle qu'elle a été modifiée.

En pareil cas, une assemblée générale extraordinaire décidera de l'affectation du patrimoine de l'association.

Art. 9. Dispositions finales. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, on se référera à la loi du 21.04.1928 telle qu'elle a été modifiée et au règlement d'ordre intérieur.

Art. 10. Membres fondateurs.

Sont membres fondateurs de l'association:

Nom	Prénom	Profession	Nationalité	Adresse
DEMIRKAPU	Ali	Étudiant	Belge	32, rue des Prés, L-8039 Strassen
INFANTINO	Tony	Étudiant	Franco-italien	32A, rue de la Gare, F-57640 Sanry-lès-Vigy
JREIGE	Edmond	Étudiant	Belgo-libanais	4E, rue de Hagen, L-8421 Steinfort
MOSCONI	Mickaël	Étudiant	Franco-luxembourgeois	23, rue Pierre Dupong, L-4545 Differdange
MARTINS PEIXOTO	Nuno David	Étudiant	Portugais	48, rue Guillaume, L-4736 Pétange

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010077213/121.

(100087322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

East Investments Holding Company s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.669.

Les informations financières relatives aux entreprises affiliées à la société East Investments Holding Company S.à r.l. comme requis par la loi du 19 décembre 2002, article art 67 (1)a) (complémentaire au dépôt des comptes annuels de East Investments Holding Company S.à r.l., publiés le 10 juillet 2009 sous le numéro L090103090.05. ont été déposées au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour East Investments Holding Company S.à r.l.

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2010087628/15.

(100076689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Gemea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 113.202.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010087629/10.

(100076819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Urca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 113.203.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010087630/10.

(100076818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Tamiro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 95.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TAMIRO S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
SOFINEX S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2010087631/15.

(100076814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Letzebuerg sicht de beschten Drummer, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8368 Hagen, 1, Um Flouer.
R.C.S. Luxembourg F 8.393.

—
STATUTS

Entre les membres associés:

Al Graf, luxembourgeois, musicien
1, um Flouer, L-8368 Hagen
Matricule: 19620315136
Fonction: Président

Jeff Herr, luxembourgeois, musicien
2, rue du Kiem, L-8435 Steinfort
Matricule: 19800703118
Fonction: Secrétaire

Joël Heyard, luxembourgeois, musicien
108, rue Aessen, L-4411 Soleuvre
Matricule: 19780722277
Fonction: Trésorier

Guy Herr, luxembourgeois
1, rue André Chevalier, L-1357 Luxembourg
Matricule: 19510417251
Fonction: membre

Elisabeth Schmit, luxembourgeoise
108, rue Aessen, L-4411 Soleuvre
Matricule: 19830404026
Fonction: membre

et tous ceux qui seront ultérieurement admis, il a été créé une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination "Letzebuerg sicht de beschten Drummer". Son siège est fixé à Hagen, qui pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. L'association est créée pour une durée illimitée.

Art. 2. L'association a pour but principal l'organisation, à des intervalles réguliers ou irréguliers, d'un concours de batterie au Grand-Duché de Luxembourg.

L'association a en outre pour objet de promouvoir la percussion en général et d'organiser et de soutenir moralement et financièrement des concerts, concours, conférences, expositions, formations, éditions et publications, sous quelque forme que ce soit, stages et autres manifestations artistiques qui sont en relation avec la percussion.

L'association peut accomplir tous actes et toutes opérations qui se rapportent directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à le favoriser.

L'association a également pour objet de produire des enregistrements sur tous supports (cd, internet, ...) et d'en faire la publication.

Art. 3. Le nombre des membres de l'association est illimité, sans pouvoir être inférieur à cinq. Les personnes qui désirent devenir membre de l'association, présentent une demande d'admission au conseil d'administration qui statue sur le bien-fondé de cette demande.

Art. 4. Le conseil d'administration peut accorder à des personnes et des institutions, qui par des dons annuels tiennent à soutenir l'association dans ses activités, le titre honorifique de «membre donneur». De même peut-il conférer le titre de «membre d'honneur» à des personnes qui ont rendu des services ou fait des dons particuliers à l'association. Ces titres honorifiques ne donnent pas naissance à des droits au sein de l'association.

Art. 5. Les membres versent à l'association une cotisation annuelle dont le montant, qui ne peut excéder 100.- €, est fixé chaque année par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

Art. 6. La qualité de membre se perd:

- a) par démission volontaire en adressant sa démission écrite au conseil d'administration
- b) en cas de non-paiement de la cotisation annuelle, trois mois après sommation de paiement dûment notifiée par lettre recommandée
- c) par exclusion: elle ne peut avoir lieu que si les agissements du membre en question portent préjudice aux intérêts de l'association, ou si le membre ne se conforme pas aux statuts et aux règlements pris en exécution des statuts, ni aux résolutions adoptées par l'assemblée générale. Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de l'exclusion à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.
- d) par décès. Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

Art. 7. Les organes de l'association sont l'assemblée générale et le conseil d'administration.

Art. 8. L'ensemble des membres forme l'assemblée générale de l'association. Le président, assisté par les administrateurs, préside l'assemblée générale.

Lors d'un vote, secret ou à main-levée, chaque membre dispose d'une seule voix. Il est loisible à chaque membre de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre moyennant procuration écrite, sans qu'il soit cependant permis de représenter plus d'un membre.

En cas de parité des voix, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 9. L'assemblée générale a pour mission d'apporter des modifications aux statuts, d'arrêter les règlements à prendre en exécution des statuts, de nommer et de révoquer les membres du conseil d'administration et les vérificateurs des comptes, d'approuver les rapports annuels, de fixer le montant de la cotisation annuelle à charge des membres, d'arrêter le budget des recettes et des dépenses, d'arrêter le programme d'activités de l'association, de discuter des propositions présentées par les membres, de décider de l'exclusion des membres et de décider le cas échéant de la dissolution de l'association.

Art. 10. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année dans les trois mois de la clôture de l'exercice. Le conseil d'administration en fixe le lieu et la date. Il peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Une assemblée générale doit être convoquée si un cinquième des membres en fait la demande.

Art. 11. Les convocations contiendront l'ordre du jour tel qu'il est fixé par le conseil d'administration et se feront par simple lettre au moins huit jours à l'avance. Toute proposition signée par un vingtième des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 12. L'assemblée est valablement constituée, quelque soit le nombre des membres présents ou représentés, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts. L'assemblée décide par vote secret ou à main-levée. Le vote est secret lorsque des personnes y sont impliquées. Les décisions sont prises à la majorité des voix, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts.

Art. 13. Les décisions de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal, conservé par le secrétaire général au siège social où tous les membres et les tiers peuvent en prendre connaissance.

Art. 14. Les modifications aux statuts se font conformément aux articles 4, 6, 7 et 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration, composé de cinq membres majeurs au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité des voix des membres présents ou représentés pour une durée de trois (3) ans. Le conseil d'administration est renouvelé chaque 3^e année. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance, le conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement des administrateurs. Les pouvoirs

des administrateurs, ainsi cooptés, prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat de l'administrateur remplacé.

Art. 16. Le conseil d'administration choisit en son sein, après les élections, le président, le secrétaire général et le trésorier. Le cumul des fonctions n'est pas possible.

Le président préside les assemblées ordinaires et extraordinaires et les réunions du conseil d'administration.

En cas d'empêchement, le président sera remplacé par le secrétaire général.

Le secrétaire général est tenu de convoquer les membres pour les assemblées et dressera un procès-verbal des discussions et décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Art. 17. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou du secrétaire général ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente. Aucun administrateur ne peut se faire représenter.

Art. 18. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion journalière des affaires politiques, administratives et financières de l'association. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts, est de la compétence du conseil d'administration. Il prend ses décisions à la majorité des voix. Le conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires de son choix.

En cas de parité des voix, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 19. Le conseil d'administration peut élaborer un règlement interne régissant le bon fonctionnement de l'association.

Art. 20. Les comptes sont tenus par le trésorier qui est chargé de la bonne gestion financière de l'association, de la comptabilisation des recettes et des dépenses et de l'établissement du décompte annuel à la clôture de l'exercice qui est fixée au 31 décembre.

Il ne peut procéder à aucune dépense que sur la présentation d'une facture qu'il est tenu de conserver dans un dossier spécial et qu'il devra présenter à la fin de chaque période en même temps que son rapport de caisse. La gestion du trésorier est contrôlée par deux vérificateurs des comptes majeurs qui ne font pas partie du conseil d'administration et qui sont désignés chaque année par l'assemblée générale.

Art. 21. L'exercice social commence le premier mars.

Art. 22. La dissolution de l'association est prononcée par l'assemblée générale, convoquée à cette fin en conformité avec la loi modifiée du 21 avril 1928.

En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale détermine la destination des biens sociaux.

Art. 23. Tous les cas non visés par les présents statuts sont régis par la loi du 21 avril 1928.

Fait à Hagen, le 22 mai 2010.

Alain Graf / Jeff Herr / Joël Heyard / Guy Herr / Elisabeth Schmit

Président / Secrétaire / Trésorier / Membre / Membre

Référence de publication: 2010077247/127.

(100086891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

D.R.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 83.889.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 20 avril 2010.

5. A) L'Assemblée renouvèle le mandat des Administrateurs suivants:

- la société LP INVEST SA, représentée par M. Philippe Moortgat, demeurant professionnellement au 58, Breendonkdorp à B-2870 Puurs

- la société LEMA SA, représentée par M. Michel Moortgat, demeurant professionnellement au 58, Breendonkdorp à B-2870 Puurs

- la société EURCO SA, représentée par Nicolas Léonard, demeurant professionnellement au 23, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg

Leur mandat est prolongé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2011.

B) L'Assemblée décide de renouveler le mandat de "Mazars" comme Réviseur d'entreprise pour une période qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire d'avril 2011.

EURCO S.A.
Nicolas LEONARD
Administrateur délégué

Référence de publication: 2010089187/21.

(100077865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Telemedicine Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 87.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087564/10.

(100076845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Citai Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 54.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087565/10.

(100076842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Ghisolfi Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 74.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087566/10.

(100076840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

TVT Travel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 118.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087567/10.

(100076839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

LLXlogistic & Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9425 Vianden, 40, rue du Sanatorium.

R.C.S. Luxembourg B 95.182.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 2 Juin 2010.
Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2010087579/13.

(100076971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Santander Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010087656/11.

(100076753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Sisto Armaturen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 20.425.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.
Echternach, le 02.06.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010087580/10.

(100076912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Sankt Anton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.701.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087597/10.

(100076904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Stratefi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 17.803.

Les comptes annuels au 30 SEPTEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087598/10.

(100076899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Stella International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.543.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087599/10.

(100076895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

The Turquoise Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 124.999.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue au siège social le 30 avril 2010 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a ré-élu Monsieur Alexandre Labbe, (demeurant en France), Monsieur Benoni Dufour, (demeurant au Luxembourg) aux fonctions d'Administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011.

2. L'assemblée a élu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine élection générale qui se tiendra en 2011.

- M. Lionel Erdely (demeurant à NY-10020 New York, 1251 Avenue of the Americas, Etats-Unis d'Amérique)

- M. Lionel Paquin (demeurant à F-92987 Paris La Défense, 17 Cours Valmy, France)

3. L'assemblée a noté la démission de Messieurs Francois Barthelemy (demeurant aux Etats-Unis) et de Stanislas Debreu (demeurant aux Etats-Unis) avec effet au 30 avril 2010.

En remplacement de ces administrateurs, l'assemblée a élu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine élection générale qui se tiendra en 2011:

- M. Lior Segev (demeurant à NY-10020 New York, 1251 Avenue of the Americas, Etats-Unis d'Amérique)

- M. Mathieu Vaissié (demeurant à F-92987 Paris La Défense, 17 Cours Valmy, France)

4. L'assemblée a ré-élu Deloitte S.A. à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

Pour The Turquoise Fund

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010089172/26.

(100077330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

The Turquoise II Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 135.452.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue au siège social le 30 avril 2010 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a ré-élu Monsieur Alexandre Labbe, (demeurant en France), Monsieur Benoni Dufour, (demeurant au Luxembourg) aux fonctions d'Administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011.

2. L'assemblée a élu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine élection générale qui se tiendra en 2011.

- M. Lionel Erdely (demeurant à NY-10020 New York, 1251 Avenue of the Americas, Etats-Unis d'Amérique)

- M. Lionel Paquin (demeurant à F-92987 Paris, 17 Cours Valmy, France)

3. L'assemblée a noté la démission de Messieurs Francois Barthelemy (demeurant aux Etats-Unis) et de Stanislas Debreu (demeurant aux Etats-Unis) avec effet au 30 avril 2010.

En remplacement de ces administrateurs, l'assemblée a élu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine élection générale qui se tiendra en 2011:

- M. Lior Segev (demeurant à NY-10020 New York, 1251 Avenue of the Americas, Etats-Unis d'Amérique)

- M. Mathieu Vaissié (demeurant à F-92987 Paris, 17 Cours Valmy, France)

4. L'assemblée a ré-élu Deloitte S.A. à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

Pour The Turquoise II Fund

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010089173/26.

(100077329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.
